**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 18 (1873)

Heft: 2

Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quant aux corps en Afrique, leurs dépôts stationnés en France ou en Algérte formeront les jeunes soldats, à l'aide des cadres ou portions de cadres dont ils disposent.

Je vous prie d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution des pres-

criptions contenues dans la présente circulaire. — Recevez, messieurs, etc.

— Il serait question de supprimer les quatre régiments de zouaves, qui seraient versés dans l'infanterie de ligne. Cette innovation peu heureuse est généralement mal vue.

Italie. — Le ministre de la guerre, général Ricotti, a présenté aux Chambres, le 20 décembre, un projet de recrutement de l'armée en vertu duquel, tous les citoyens sont astreints personnellement au service militaire. La durée du service sera de douze années de 18 à 30 ans. Le contingent de la levée est divisé en trois catégories:

La première et la seconde catégories comprennent les individus destinés à servir successivement dans l'armée permanente, dans la milice mobile et dans la mi-

lice sédentaire.

La troisième catégorie comprend les inscrits qui, par suite de raisons de famille

sont dispensés du service dans l'armée permanente et dans la milice mobile.

Les engagés volontaires d'un an seront maintenus. Le projet comprend encore d'autres dispositions relatives au réengagements, aux étudiants, aux envois en congé, etc.

Messieurs les actionnaires de la REVUE MILITAIRE SUISSE sont informés que le coupon de dividende de l'exercice de 1872 sera payé dès son échéance, soit dès le 31 mars courant, à la caisse de l'Union vaudoise du crédit, à Lausanne.

## VIENT DE PARAITRE

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger:

## RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

# GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

## FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un volume grand in-8°, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wærth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une Revue des armes spéciales. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne, composé de MM. F. LECONTE, colonel fédéral (absent); E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.